

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

10/09/2023

Date d'affichage :

20/10/2023

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas - M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

M. Michel TEREBUS a donné procuration à M. Guy MICLO

M. Jean KARLE a donné procuration à M. Francis COURBOT

Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Mickaël RONDON

Mme Mélanie BLEICHER a donné procuration à Alexanne CANAL

Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

Pour inscrire nos bâtiments dans le respect de nos institutions républicaines et la volonté de nous placer toujours dans une citoyenneté active, le Maire propose, après réflexion avec les élus, d'afficher nos valeurs par les actions suivantes :

**Objet de la
délibération**

N° 57

**Devise nationale sur
les bâtiments
scolaires et Mairie**

1. Pose d'un grand panneau tricolore avec la devise nationale, aux entrées des écoles maternelles et élémentaires ;
2. Pose des lettres « Liberté, égalité, fraternité » sur la façade de la Mairie, côté droit du bâtiment entre les fenêtres du 1^{er} étage et les fenêtres du rez-de-chaussée ;
3. Achat d'un drapeau qui sera porté, par un jeune du CMJ, à chaque cérémonie au Monument aux Morts à partir du 11 novembre 2023.
4. Port par les élus du bleuet à chaque cérémonie.

Les coûts :

- Panneaux et lettres de la devise nationale 770,40 € TTC

- Drapeau pour le CMJ et lot de drapeaux à agiter 588,60 € TTC
- Port du bleuet lors des cérémonies officielles 126,00 € TTC

TOTAL = 1.485 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souscrit à ces propositions à l'unanimité.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Guy MICLO

